A midi, conformément à la coutume, la messe de St Joseph a été dite pour les membres participants de la confrérie.

Les ouvriers se sont répandus dans l'après-midi à Menin et aux environs de la commune.

— La police a arrêté hier A. Lafête, tisserand, âgé de 50 ans, sujet belge, pour affaires de mœurs.

— Vanmeenen, tisserand, route de Lunelles, était, hier soir, devant sa maison, en train de causer avec un voisin, lorsqu'il vit fuir près de lui et cherchant à cacher son visage un individu qu'il reconnut malgré le crépuscule.

Rentrant chez lui, il s'aperçut qu'un malfaiteur, après avoir franchi la haie de son jardin s'était introduit par la porte de derrière de son habitation et il constata que sa montre en argent accrochée à la cheminée avait disparu.

Il ne craignit pas d'accuser Ed. Vanhallewyn, tisserand, habitant le Colbras, ivrogne et batailleur, comme l'auteur de ce méfait.

Des preuves d'ailleurs évidentes ne laissent aucun doute sur sa culpabilité et il vient d'être remis entre les mains de la gendarmerie.

— Remo Dochy, 53 ans, soi-disant tisserand mais travaillant quand il ne peut faire autrement, habite Hallmin depuis 15 mois, à proximité de la frontière avec sa femme Philomène Devive, âgée de 50 ans.

Tous deux, ivrognes et paresseux désirent vivre aux dépens des autres, et encouragent leurs enfants à voler ce qu'ils peuvent trouver sous leurs mains.

Des plaintes réitérées ne manquaient pas de se produire et on soupçonnait bien les coupables lorsqu'enfin une paire de sabots volée à Devos et reconnue aux pieds de l'un des enfants Dochy fut le commencement de la série.

La femme Gadeyne les accuse d'un vol de boucles d'oreilles ; Holbecq des chemises et vêtements ; Vanmerberghe réclame des cents et de la laine qui lui avait été confiée pour le tissage d'une pièce de drap et que l'on a retrouvée dans la demeure de Dochy; Hottelaert, épicière, des bonbons, fournitures et marchandises volées à différentes reprises par les enfants Dochy entrés dans le magasin sous prétexte d'un achat futile.

Bref, nous abrégeons l'énumération des plaignants serait trop longue et les gardes d'Halluin en se présentant au domicile des inculpés ne les trouvèrent plus; ceux-ci avaient disparu.

Les enfants, Dochy Eugène, 17 ans, sans travail, Dochy Aloïse, ouvrière de ferme, 20 ans, furent seuls arrêtés quelque temps après; quant aux parents, ils avaient pris la poudre d'escampette et s'étaient réfugiés aux Baraques.

Heureusement, ils ne pourront rester trop longtemps dans ces tristes parages car ils ont déjà à purger en Belgique un assez grand nombre de condamnations, et nous ne les perdons pas de vue en France.

Bousbecques. — Une plainte ayant été déposée par Charles-Louis Verbruge, charretier chez M. Pollet, au sujet d'un vol de deux billets de banque, une montre avec sa chaîne, deux paires de souliers, divers effets d'habillements, la gendarmerie d'Halluin s'est transportée à Bousbecques et a constaté des traces d'effraction faites pour arriver dans la chambre où le vol a été commis.

Neuville. — Alphonse Beuque, teinturier, belge, surnommé la terreur de Neuville et ayant déjà subi quatre condamnations pour coups et blessures, s'était rendu au Mont d'Halluin où habite son oncle, Edouard Liétard, tisserand et malade depuis quelque temps déjà.

L'ayant rencontré ainsi que sa femme également malade depuis deux ans, dans l'estaminet du *Pellerin*, tenu par un nommé Lisgre, il commença par l'injurier et lança un chien dogue dont il était accompagné sur ses malheureux parents qui étaient sans moyen de défense.

L'animal fit plusieurs blessures à la femme Liétard ainsi qu'au cabaretier qui avait voulu s'interposer.

Ayant rencontré son oncle une heure plus tard il le jura sur lui et lui administra force coups de pied à tel point que le malheureux est actuellement alité.

Tirant alors un couteau de sa poche, il se mit à parcourir la chaussée, brandissant son arme et menaçant quiconque voulait l'approcher.

Le garde Canard, d'Halluin, qui était en tournée accourut et se mit à la poursuite de Beuque sans l'atteindre, mais l'ayant rencontré quelque temps après dans l'estaminet Lisgre où il était retourné il le mit non sans peine en état d'arrestation.

LILLE

La grève de Moulins-Lille continue.

A Fives, la grève des chaudronniers de l'Usine continue. L'administration n'a pas cru devoir, après l'enquête qu'elle a ouverte sur la conduite du *pointeau* Leblanc, dont les ouvriers ont à se plaindre, prononcer le renvoi de cet employé.

Les grévistes, au nombre de 200, comme nous l'avons dit, maintiennent leur demande.

Ils ont tenu lundi et mardi matin, des réunions dans la salle de l'Orphéon, rue du Faubourg-de-Tournai.

Une nouvelle délégation s'est présentée, mardi matin, à 11 heures, devant M. Mainguin, directeur, qui a déclaré qu'il ne rouvrirait le *pointeau* que sur l'ordre de l'administration de Paris, qui n'a pas encore fait connaître son avis.

Jusqu'à nouvel ordre, la situation restera donc la même.

On prête aux autres ouvriers de l'Usine l'intention de s'entendre pour venir en aide aux chaudronniers dans le cas où les premiers se verraient forcés de prolonger leur chômage.

Un drame en chemin de fer. — Les victimes du drame de Montereau sont soignées séparément : M. Delbœuf, chez un médecin de ses amis, M. S... ; Mme B. de L., dans un petit hôtel où elle est descendue. Cette dame va d'ailleurs beaucoup mieux. Elle s'est rendue, hier, chez Mme de Rute, qui était en compagnie d'un juge d'instruction. Moitié souriante, moitié revêche, Mme B. de L... a adressé des reproches à Mme de Rute pour avoir prétendu-elle, prévenu traîtreusement son mari. Elle a fait connaître son intention d'emporter ses effets d'habillement.

Le juge d'instruction n'a pu obtenir le moindre renseignement de Mme de Rute qui a déclaré être souffrante. Le magistrat s'est retiré en informant la directrice des *Matinées espagnoles* qu'il la convoquerait pour aujourd'hui, mardi, à son cabinet. Mme de Rute a l'intention de se faire accompagner par son frère, M. Bonaparte Wyse.

M. Delbœuf va subir une opération assez difficile pour laquelle il sera nécessaire de le transporter dans un hôpital.

Le vol à l'église Sainte-Catherine. — Nous lisons dans un journal belge qu'un voleur du nom de Charles Morin, âgé de 35 ans, et né à Epernay (France), a été surpris la nuit dans la chapelle des Pères Rédemptoristes à Tournai. Il est permis de se demander si ce n'est point le même individu qui s'est fait enfermer dans l'église Sainte-Catherine. D'un côté comme de l'autre il a volé dans les troncs au moyen de petites baleines et de glu. D'autre part le clergé de Sainte-Catherine a trouvé dans les combles du grenier des papiers au nom de Charles Morin. A la justice de faire la lumière sur ce point.

TIRAGES DU 1er MAI

Crédit Foncier

Paris, 5 mai. — OBLIGATIONS 1879. — Les numéros 748.249, 900.527 gagnent chacun 100.000 fr.

OBLIGATIONS 1885. — Le numéro 254,748 gagne 100,000 francs.

Emprunt de Paris 1875

Le numéro 209.456 gagne 100.000 fr.
Le numéro 408.046 gagne 50.000 fr.
Les numéros 248,661, 215,201 gagnent chacun 10,000 francs.

LE PÉLERINAGE FRANÇAIS A JÉRUSALEM

Dépêche de la *Croix* :

« Jérusalem, 4 mai. — Malgré une chaleur brûlante, la traversée de la Samarie s'est effectuée dans les meilleures conditions ; malheureusement l'excellent abbé Decorbie, du clergé de Saint-Sulpice, est mort presque subitement, à Naplouse. Il avait voulu partir, quoique malade, pour la Samarie. Les soins des Sœurs de Saint-Joseph n'ont pu le sauver : mort admirable, précédée du plus généreux sacrifice de la vie.

» Mgr de Tulle est arrivé dans de bonnes conditions par Jaffa. Mgr de Lamothe-Tenet a traversé la Samarie. L'entrée au St-Sépulcre, empêchée hier par la Pâque des Grecs, a lieu aujourd'hui.

» Les réunions de chaque soir sous la grande tente, ont été pleines d'entrain accompagnées de gracieuses poésies improvisées. »

Concerts et Spectacles

Au Cirque Européen. — La représentation de mardi soir, au cirque Européen, a été, comme toujours, des plus attrayantes. Les artistes, plus en verve que jamais, ont enlevé les applaudissements du public, notamment les bénéficiaires, les frères Whiteley et Mlle Whiteley, la gracieuse télégraphiste. Très remarqués aussi les « papillons » aériens, dans leurs périlleux et vertigineux exercices, là-haut, dans les frises du cirque.

Ce soir, mercredi, 6 mai, nouvelle représentation gala au bénéfice de la sympathique directrice, Mme Lenka. Le programme sera des plus attrayants et promet une soirée vraiment extraordinaire. Par une gracieuse attention pour la population méritante, le spectacle de ce soir sera offert aux dames : toute dame, accompagnée d'un cavalier, aura l'entrée libre. La dernière représentation du cirque Lenka est irrévocablement fixée à jeudi.

[illegible] la note suivante :

« [illegible] à l'honneur d'informer [illegible] de Roubaix et des environs, qui par oubli, n'auraient pas reçu une lettre les invitant à bien vouloir prêter leur précieux concours pour la grande fête, organisée le 17 mai prochain, (Pentecôte) à l'occasion de l'inauguration de son nouveau local, sont priées par le présent avis, de bien vouloir envoyer leur adhésion avant le 11 mai prochain, au secrétaire de la commission des fêtes, boulevard de Belfort, 71.

» Le cortège se formera à 11 heures du matin au local de la société, pour de là, se rendre à la gare recevoir les différentes délégations.

» A 1 heure, trois primes en espèces, 80, 50 et 20 fr., seront tirés entre les sociétés de musique et de chant, ayant assisté au cortège.

» Le programme de la fête sera publié ultérieurement. »

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Mercredi 6 mai, de 3 à 7 heures du soir, inscription des pigeons pour le 3e concours de l'*Union Fédérale* sur Breteuil, organisé à la société le *Pigeon voyageur*, établie chez le sieur Dernoncourt, à l'angle des rues du Fontenoy et de la Lys.

— Samedi 9 mai, de 3 à 7 heures du soir, inscription des pigeons pour le 4e concours de l'*Union Fédérale* sur Saint-Just, organisé à la société les *Trois Macots*, établie chez le sieur Achille Lepers, rue Wagram (au Culde-Four).

— Les Sociétés colombophiles *Saint-Luc*, chez Elie Catteau, à l'Epeule, *Le Pigeon Blanc*, chez Duthoit, rue de l'Epeule et l'*Aigle*, chez A. Renard, anciennement chez Pierre Tilleul, angle des rues de l'Epeule et du Grand Chemin, ont l'honneur d'informer les amateurs colombophiles, qu'elles feront des dressages de pigeons-voyageurs sur : Reims, tous les mardis, aux trois Sociétés, mise en paniers, le lundi de 3 à 6 heures du soir. A Bar-le-Duc, tous les jeudis, aux trois Sociétés, mise en paniers, les mercredis de 3 à 6 heures du soir. Secin, tous les samedis, aux Sociétés *Saint Luc* et *Aigle*, mise en paniers, le matin de 6 à 8 heures et tous les dimanches, à la Société *Le Pigeon Blanc*, mise en paniers de 6 à 8 heures du matin. Douai, tous les dimanches, à la Société *Le Pigeon Blanc*, mise en paniers, de 6 à 8 heures du matin. Chantilly, tous les mardis à la Société *Saint-Luc*, mise en paniers, le lundi de 3 à 6 heures du soir.

NOUVELLES MILITAIRES

Conseil de guerre séant à Lille. — *Séance du 4 mai.* — Président M. Jacquey, colonel du 43e régiment d'infanterie. — Ministère public, M. Oudet, chef d'escadron, commissaire du gouvernement.

Emile Blondeau, 2e canonnier servant au 1er bataillon d'artillerie de forteresse. Vol militaire. Un an de prison. Défenseur, Me Barbe.

Léon-Félix-Joseph Macret, soldat au 110e d'infanterie. Dissipation d'effets d'habillement à lui remis pour le service. Six mois de prison. Défenseur : Me Gervais. Louis Carbonnier, soldat au 110e d'infanterie. Vol militaire. Un an de prison. Défenseur : Me Boulanger. Pierre Fougère, soldat au 110e d'infanterie. Vol militaire. Deux ans de prison. Défenseur : Me Cointrelle. Célestin Mang, jeune soldat de la classe 1889, du recrutement de Lille. Insoumission. Acquitté. Défenseur : Me Gervais.

Création du 20e corps d'armée et augmentation de l'infanterie. — De toutes les armes, l'infanterie est la seule qui, dans les quatre dernières années, ait subi une diminution. Cette réduction n'a point porté toutefois sur l'effectif, mais sur le nombre des bataillons et des compagnies. Elle a été effectuée lors de la formation des dix-huits régiments régionaux qui, à leur origine, devaient être proposés à la défense des forteresses, et avaient, en conséquence, une organisation moins complète que les régiments destinés à la guerre en rase campagne.

La défense des forteresses étant assurée maintenant par les troupes territoriales, les régiments régionaux deviennent disponibles, et le ministre de la guerre va déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi dont le but est de pourvoir ces régiments de cette même organisation que tous nos autres régiments mobiles.

Après cette transformation, on procéderait, dit-on, au dédoublement du 6e corps d'armée et à la création d'un 20e corps, qui serait intercalé entre le 6e et le 7e corps ; les éléments ne manquent point, du reste, pour la formation d'un nouveau corps d'armée. Il existe même déjà dans l'Est sur le territoire même du 5e corps, une division hors série de numéros, qui porte le nom de division de Saint-Mihiel, et qui se compose des deux brigades de Saint-Mihiel et de Toul.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 5 mai

Voies de fait. — Il y a quelques jours, un commerçant du nom de Boddez s'est laissé aller à des violences envers un cabaretier de Roubaix, appelé Flipo. L'inculpé réclame l'indulgence des juges, exposant qu'il n'a agi que sous l'empire de l'ivresse. Il encourt une peine à trois mois d'emprisonnement et cinq francs d'amende. Me Conforme.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Audience du lundi 4 mai

Présidence de M. Léon Motte, président

Epilogue d'un accident à Tourcoing

Le 7 février dernier, un vieillard, M. Roussel, était renversé, rue du Moulin-Tonton, à Tourcoing, par une voiture appartenant à M. Achille Faveur, boulanger à Roubaix.

Quelques jours plus tard, le 12 février, M. Roussel mourait.

Aujourd'hui la veuve actionne M. Faveur devant le Tribunal de Commerce de Roubaix, et se basant sur les articles 1382 et 1383 du Code civil, elle réclame 10,000 fr. d'indemnité.

Le conseil de Mme veuve Roussel expose qu'à la date précitée, la voiture de M. Faveur débouchait de la rue Latérale, à Tourcoing, pour entrer dans la rue du Moulin-Tonton. A ce moment M. Ronssel traversait la chaussée : pris à l'improviste, il n'eût pas le temps de se garer, fut renversé par la voiture et reçut des blessures à la face et au côté. M. Faveur releva le vieillard et le laissa aux soins de voisins compatissants : le 12 février M. Roussel succombait des suites de ses blessures.

Le conseil de Mme Vve Roussel prétend que M. Faveur a renversé le vieillard par sa faute parce qu'il marchait d'une allure trop vive à un tournant de rue, et il offre au subsidiaire à prouver par enquête les faits qu'il avance.

M. Faveur, par l'organe de son avocat, dénie ces faits et soutient que la demande de preuve n'est ni pertinente, ni admissible, parce qu'on offre de prouver les faits qui ont causé la chûte et non pas que ces faits aient été la conséquence d'une faute ; cependant pour qu'il y ait lieu à réparation il faut qu'il existe une faute.

Il est donc nécessaire de préciser les faits qui constitueraient une négligence. D'ailleurs, suivant la première constatation médicale, les blessures ne devaient entraîner qu'une incapacité de quelques jours, quand un érésypèle cangréneux vint causer la mort.

M. Faveur conclut donc au débouté de la demande, et, subsidiairement, à ce que le tribunal dise que Mme veuve Roussel devra prouver que l'accident est imputable à la faute de M. Achille Faveur.

— En délibéré.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du lundi 4 mai

Le conditionnement de Tourcoing. Arrêt. — La Cour, donnant gain de cause au syndic de la faillite Duculombier-Dobbels, décide que M. Henri Caulliez doit payer le montant de la condamnation en argent et ne saurait se libérer par la remise de la marchandise.

NORD

Les événements de Fourmies et les votes des députés de la région. — Nous avons dit que la Chambre des députés a répondu par 330 voix contre 156 (chiffres rectifiés) la demande d'enquête sur les événements de Fourmies. Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais.

Ont voté *pour* l'enquête : MM. Basly, Bergerot, Dejardin-Verkinder, Evrard-Eliez, général de Freycheville, Herbecq, Le Gavrian, comte de Montalembert, Emile Moreau, des Rotours, Tellier de Poncheville, Werquin.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Boudenoot, Boulanger, Bernet, Emile Dubois, Fanien, Georges Graux, Jonnard, Ledieu, Michau, Léon Renard, Ribot, Sirot, Trannin.

MM. Dron et Lalon se sont abstenus.

M. Guillemin était aux obsèques des victimes, et MM. Pichon et Taillandier étaient absents par congé.

Quant à M. Pierre Legrand, qui représente Fives et le vieux-Lille, où l'élément ouvrier est si nombreux, il a déclaré qu'il *était retenu à la commission des douanes* en compagnie de deux autres députés, MM. Bourgeois et Flourens. Or, M. Pierre Legrand, d'après notre correspondant, assistait à la séance, et cela est si vrai qu'il a voté pour l'ordre du jour Maujan quelques minutes après.

Seulement, M. Pierre Legrand a trouvé commode de n'avoir pas à se prononcer.

Suppression des canonniers sédentaires de Valenciennes. — La distribution au Sénat comprenait hier un projet de loi comportant la suppression des canonniers sédentaires de Valenciennes.

Le gouvernement estime que cette proposition n'a plus de raison d'être, en raison du déclassement de Valenciennes prononcé par la loi du 27 mai 1889 et le décret du 11 septembre 1890.

Excursion au Mont-des-Cats. — La Société géologique du Nord fera une excursion, dimanche 10 mai, au Mont-des-Cats et au Mont-Noir.

Départ de Lille à 7 heures 12 pour Godewaersvelde ; au retour, départ de Bailleul à 4 heures 44 ; arrivée à Lille à 5 heures 40. On déjeunera au Mont-des-Cats.

Les personnes qui désirent prendre part à l'excursion sont priées de se faire inscrire au laboratoire de la Faculté des sciences. Les inscriptions seront reçues jusqu'au vendredi 8 mai, à cinq heures.

Assises du Nord. — La première chambre de la cour d'appel a procédé mardi, au tirage du jury pour la prochaine session des assises.

Dès à présent, nous pouvons indiquer, parmi les noms des jurés, ceux de MM. Pierre Delcroix, rentier à Wattrelos; Louis Duhamel, négociant à Tourcoing; Hector Lehec, usinier à Comines et Gustave Legrand, filateur à Roubaix.

Maubeuge. — Le bataillon du 145e d'infanterie envoyé en détachement à Montmédy, ne doit pas rester stationnaire dans cette ville.

Au mois de novembre prochain, il rentrera à Maubeuge où son régiment se trouve en garnison.

Dans une conversation avec M. Maxime Lecomte, sénateur du Nord, M. de Freycinet a exprimé son intention d'aller cet été, visiter le camp retranché de Maubeuge pour se rendre compte de ses besoins.

BELGIQUE

MOUSCRON. — *Conseil communal.* — Le conseil communal de Mouscron s'est réuni, mardi, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Floris Mulliez, bourgmestre.

A six heures 20, lorsque s'ouvre la séance, il y a une cinquantaine de personnes dans la salle. Presque tous les conseillers sont présents.

M. Dufort, secrétaire communal, donne lecture du procès-verbal de la séance du 17 avril dernier.

M. Labarre dit que, contrairement à ce que porte le procès-verbal, le crédit pour le poste de professeur de musique dans les écoles primaires n'a pas été adopté à l'unanimité, puisqu'il a voté contre; il trouve, en effet ce poste inutile, tous les instituteurs devant connaître assez de musique pour l'enseigner dans leurs écoles; et puis, on a voulu être agréable à la société *Sainte-Cécile*; c'est un avantage qu'on lui a fait indirectement, et l'honorable conseiller veut que, dans ces questions-là, la franchise domine.

Le procès-verbal est ensuite adopté.

L'ordre du jour appelle la question d'établissement d'un conseil de l'Industrie et du Travail.

Il y a quelque temps, le conseil a émis un avis défavorable, en réponse à une lettre ministérielle, demandant d'instituer à Mouscron un conseil de l'Industrie et du travail.

Le ministre revient à la charge et insiste pour la création de cette institution à Mouscron.

M. Labarre estime que le Conseil des prud'hommes suffit.

M. le Bourgmestre répond que le Conseil des prud'hommes a un but différent de celui du Conseil de l'Industrie et du Travail. Ce dernier a pour mission principale de délibérer sur les intérêts communs des patrons et des ouvriers et surtout de prévenir ces différends entre eux.

M. Mulliez est d'avis que le Conseil ne doit pas revenir sur le vote qu'il a précédemment émis ; il propose de décider que cette institution n'est pas utile. Adopté.

La situation financière

On sait que, dans une de ses dernières séances, le Conseil avait décidé qu'un expert-comptable serait chargé de vérifier la situation financière de la commune de Mouscron.

Le rapport de cet expert-comptable est arrivé à l'hôtel-de-ville, M. le bourgmestre en donne lecture.

Il en résulte qu'il y a un déficit de 75.000 francs dans les finances de la ville; le Bureau de bienfaisance y a une part de 25.000 francs et les hospices une autre de 6.000 francs.

L'expert attribue ce déficit à la façon défectueuse dont était tenue la comptabilité. Plusieurs clauses budgétaires ont été dépassées, la signature du bourgmestre manque sur certains mandats, et la vérification de la caisse n'a pas été faite depuis longtemps. Il conclut à l'adoption d'un nouveau système de comptabilité.

M. Labarre. — Voilà donc ce que nous ont donné les trois années d'administration libérale : un déficit de 75.000 francs! Et on n'a pas eu honte, avant les élections, de faire distribuer une circulaire exposant que la situation financière se liquidait par un boni de 6.000 francs.

M. le docteur Crombeke, échevin, conteste les chiffres donnés par l'expert, sauf pour les établissements charitables où le déficit provient de l'augmentation du nombre de pauvres à secourir.

L'expert arrive à un pareil déficit en diminuant, d'un côté les recettes, et en grossissant les dépenses. Des comptes seront, sous peu, présentés au Conseil qui prouvera qu'il a raison.

Quant aux irrégularités commises, ajoute-t-il, elles sont imputables au receveur communal.

La vérification de la caisse est très difficile à faire à Mouscron ; le receveur, M. Coulon, ou est très occupé, ou est malade, et chaque fois que l'administration communale s'est présentée chez lui, elle a été éconduite pour l'un de ces deux motifs.

M. Crombeke, en terminant, propose de mettre les bureaux de la caisse communale, en un endroit accessible à tout le monde, afin que chacun puisse, quand il le voudra, faire les vérifications qu'il désire.

M. Ch. Mathieu, échevin, dit qu'il ne suffit pas de nier l'exactitude des chiffres apportés par l'expert; il faut que M. Crombeke prouve que celui-ci fait erreur.

M. Crombeke essaie de prouver à l'aide d'un compte fait par la supérieure des hospices, qu'il n'y a pas de déficit dans le budget de cet établissement. Il reste, affirme-t-il, des recettes à effectuer pour 4.000 francs.

M. le Bourgmestre. — Mais il y a aussi un excédent de 6.000 fr. de dépenses. Donc, le déficit subsiste.

M. Crombeke lit un rapport des membres de la commission des hospices. Il en résulterait qu'il y a un excédent au 31 décembre 1890.

M. Marhem prouve qu'à cette date il restait 9833 francs à payer; en déduisant les recettes qui doivent rentrer dans la caisse, on arrive aux 6.000 francs du déficit constaté par l'expert.

L'honorable échevin cite un boucher qui s'est présenté, le matin même, à la Mairie, réclamant 2 000 francs pour fournitures de viande aux hospices ; on a dû lui répondre qu'il n'y avait pas d'argent dans la caisse.

M. Labarre. — Et c'est avec une pareille situation financière, que les libéraux ont lancé une circulaire où l'on parle d'un excédent !

M. Crombeke. — Cette circulaire donnait le compte exact.

M. Labarre. — Allons donc ! on a voulu jeter de la poudre aux yeux des électeurs ! (Rires prolongés.)

M. Marhem. — M. Crombeke a dit qu'il n'y a pas de déficit sur les comptes communaux ; je vais lui prouver le contraire. Il y a pour plus de 12.000 francs de mandats non liquidés. Il y a aussi beaucoup de dépenses à faire et peu de choses à recevoir. Ainsi, au 31 décembre, il n'y avait plus que 49.000 francs à recevoir sur l'exercice 1890 et il y avait 79.000 fr. à payer !

M. Delbarre. — Sans compter les dettes.

M. Labarre. — Ils ont toujours raison !

M. Delbarre propose de faire imprimer le rapport de l'expert-comptable et de l'envoyer à tous les habitants.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, moins une voix, celle de M. Crombeke. (*A suivre*).

A la Chambre belge. — *Séance du 5 mai.* — M. De Bruyn a répondu à l'interpellation de M. Janson sur l'affaire de Zonnebeeke.

Le bourgmestre et la gendarmerie ont fait leur devoir. Le droit de réunion sera partout respecté.

M. Janson a acté cette déclaration et s'est déclaré satisfait.

M. Beernaert a qualifié la campagne dirigée contre le ministre de la guerre et pris pour thèse de sa démonstration que le ministère actuel a fait plus pour l'armée que les précédents cabinets.

La revision en section centrale. — Bruxelles, mardi 5. — M. Beernaert dépose tous les documents et statistiques demandés par la section.

Quant au referendum, le ministre a longuement insisté sur la différence qu'il y a entre le referendum tel qu'il fonctionne en Suisse et le referendum qu'il s'agit d'établir en Belgique.

Il ne s'agit nullement d'introduire des moyens de pression qui invalideraient les actes du Parlement ou qui lui dicteraient sa conduite.

Il n'a en vue que d'être armé d'un moyen nécessaire pour mettre le peuple à même d'exprimer son opinion et d'éclairer la législature.

M. Frère demande à M. Beernaert si le gouvernement fait du referendum une condition *sine qua non* de son adhésion à la révision.

M. Beernaert dit qu'il ne répondra à cette question que si elle est posée par la section centrale.

M. Frère combat alors le referendum qu'il considère comme la destruction du régime représentatif.

La section s'ajourne à vendredi.

Caisse d'Epargne de Tourcoing

Séances des 3 et 4 mai 1891

DÉSIGNATION DES CAISSES		VERSEMENTS NOMBRE	VERSEMENTS NOMBRE MOYEN	VERSEMENTS SOMMES	REMBOURSEM. NOMBRE	REMBOURSEM. SOMMES
Tourcoing	dimanche	87	13	19.279 »	63	17.164 31
	lundi	61	8	8.652 »	29	9.510 02
Blanc-Seau		5	»	750 »	»	»
Croix-Rouge		6	»	1.910 »	3	69 74
Halluin		10	4	2.975 »	5	998 76
Linselles		8	»	1.654 »	12	4 834 69
Roncq		3	»	720 »	4	948 97
Bondues		1	»	400 »	1	25 »
Bousbecques		»	»	»	2	1.099 57
Neuville		22	1	1.410 »	1	82 »
Mouveaux		7	1	2.765 »	1	200 »
Total		198	27	35.490 »	112	34.428 42

Jours et heures des séances. — A Tourcoing : le dimanche, de 9 h. 1/2 à midi, le lundi, de 5 h. à 6 h. 1/2. — Bureaux auxiliaires, le dimanche seulement : au Blanc-Seau, de 8 h. 1/2 à 10 h.; A la Croix-Rouge, de 9 h. à 10 h.; dans les autres succursales, de 10 h. 1/2 à midi. — Les salles d'attente sont ouvertes une demi-heure avant celle fixée pour les opérations qui se font toutes simultanément.

Bureaux : A la Mairie, au rez-de-chaussée, à droite du perron de l'Hôtel-de-Ville. *Le Caissier*, L. Leduc.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 5 mai.* — Pierre Roggemans, ruelle du Ballon, 23. — François Jaeger, rue de la Guinguette, 136. — Joséphine Vilaghe, rue Labruyère, 42. — Arthur Dupres, Grande-Rue, 147. — Marguerite Desfontaine, rue de Lannoy, 234. — Euphrasie Maes, boulevard de Paris, 13. — Gabrielle Mesnet, rue de Lannoy. — Marie Dombies, Hôtel-Dieu. — Emile Foesteman, Hôtel-Dieu. — Fernand et Albert Vandenberghe, jumeaux, rue d'Espagne. — Madeleine Ringotte, rue du Fontenoy. — Mireille Demonlenaere, rue d'Alma. — *Mariage* — Louis Volghs, 22 ans, tailleur, rue de la Base-Mature, 10 et Juliette Demasque, 24 ans, demoiselle de magasin, rue Travenière. — *Déclarations de décès du 5 mai.* — Victor Decoeppper, 68 ans, Hôtel-Dieu. — Camille Desrousseaux, 3 mois, rue Milton. — Joseph Dion, 81 ans, rue de Rome. — Céline Lostfeld, 6 mois, rue de Soubise. — Sophie Delcourt, 75 ans, rue de l'Hommelet.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 28 avril au 4 mai.* — César Claes, rue du Quai. — Marguerite Rawart, rue d'Hem. — Marie Lepers, rue d'Hem. — Edmond et Georges Demortier, jumeaux, rue Verte. — Madeleine Neeckx, rue de Maubeuge. — Achille Vanwassenhove, rue Voltaire. — Victor Vanoutryve, rue Chevreul. — Irma Bodin, rue de Hem. — *Publications de mariages.* — Adolphe Deracinois, 51 ans, fileur, et Victoire Devolver Lehec, usinier à Comines et Gustave Legrand, filateur à Roubaix.

Le commerce aux Etats-Unis

New-York, 6 mai. — Les exportations de produits se sont élevés pendant la dernière semaine à 6,988,086 dollars.

Un million et demi de dollars d'or a été commandé pour l'Europe.

Le vapeur *Lahn* est parti aujourd'hui avec 700,000 dollars d'or à bord.

L'influenza en Angleterre

Londres, 6 mai. — L'influenza continue ses ravages dans toute l'Angleterre.

Plusieurs membres du Parlement en sont atteints.

L'épidémie se complique de bronchite et de pneumonie. 470 décès ont été constatés la semaine dernière à Sheffield. Dans le Yorkshire, les bras font défaut pour les travaux de la terre.

5,000 personnes sont atteintes à Rotherham et 2,000 à Bradford.

Une caserne incendiée

Rome, 6 mai. — Le ministère fait démentir que l'incendie de la caserne des carabiniers puisse être attribué à une main criminelle.

Les pertes matérielles sont peu de chose et si le sinistre ne s'était pas produit pendant la nuit il n'y aurait eu aucune panique dans les quartiers voisins. Une partie de la presse enregistre ces déclarations de la questure touchant la cause de l'incendie tout en faisant ressortir avec la grande majorité du public la coïncidence des incidents de ces jours derniers.

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure
Nos Maisons à VERVIERS, 14-18, Grande-Rue, LILLE
COUPE ET FAÇON GARANTIES
4950 34323

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LECLERCQ-NAVARRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Charles-Thomas-Agathon LECLERCQ, décédé à Tourcoing, le 4 mai 1891, dans sa 82e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le mercredi 6 courant, à 6 heures 1/2, et aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le vendredi 8 du dit mois, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Tourcoing, d'où son corps sera conduit à la gare de Tourcoing pour être transféré à Lamotte-en-Santerre (Somme), où il sera inhumé. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Boulogne, 14.

Les amis et connaissances de la famille BONNIER-CONSTANT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Amélie-Constance-Nathalie-Joseph CONSTANT, veuve de M. Louis-Désiré BONNIER, ancien juge-de-paix, officier d'instruction publique, décédée à Roubaix, le 5 mai 1891, dans sa 76e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le jeudi 7 courant, à 8 heures et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 8 du dit mois, 10 heures, en l'église Saint-Sepulcre à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Arts, 61.

Les amis et connaissances de la famille BRUNIN-NUTTIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri BRUNIN, décédé à Roubaix, le 5 mai 1891, dans sa 61e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le jeudi 7 courant, à 8 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fresnoy, 37, estaminet de *La Campagne*, près du château-Descat.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

6 MAI 1788

D'EPRÉMENIL ET GOISLARD

La scène dont nous rappelons aujourd'hui le souvenir est une de celles qui ont précipité la révolution en consommant la rupture définitive de la Royauté et du Parlement. La lutte durait déjà depuis longtemps, et par un singulier phénomène d'illusion, la cause du Parlement était populaire alors qu'en réalité il s'opposait aux Réformes que le Roi voulait faire et défendait seulement ses propres intérêts et ceux des privilégiés. L'une des causes du conflit était en effet son refus d'enregistrer un édit frappant indistinctement d'une taxe, sous le nom de « subvention territoriale » toutes les terres nobles aussi bien que roturières, et qui était évidemment un premier pas dans l'application de l'égalité devant l'impôt ; seulement il avait eu l'habileté de masquer la défense de ses propres intérêts sous celle des intérêts généraux en englobant dans son refus d'enregistrement un impôt sur le timbre, qui n'était pas moins redouté du peuple que la subvention territoriale ne l'était des privilégiés. Il avait fallu que le Roi vînt ordonner lui-même l'enregistrement dans un « lit de justice », c'est-à-dire dans une Séance tenue en sa présence, et où le Parlement, sans pouvoir délibérer, était obligé d'enregistrer les édits en mentionnant seulement que l'enregistrement était fait « par l'autorité du Roi », c'était le droit public depuis des siècles.

Mais dès le lendemain il avait rendu un arrêt déclarant l'enregistrement nul, le Roi l'avait exilé à Pontoise, puis l'avait rappelé, et, renonçant aux premiers édits, en avait présenté d'autres portant création d'emprunts successifs et rendant l'état civil aux protestants ; il avait de nouveau fallu en ordonner l'enregistrement ; le Parlement l'avait encore déclaré nul, et le premier emprunt n'avait pu être réalisé.

Au cours de toutes ces discussions, le Parlement, pour échapper à la création d'un impôt qui froissait ses intérêts, avait été jusqu'à déclarer qu'il n'avait pas le droit de consentir les impôts et qu'aux Etats généraux seuls appartenait le droit de les établir, déclaration bien étrange dans sa bouche, alors que depuis des siècles il l'exerçait, et qui était un aveu à la fois d'incompétence et d'usurpation pour tout le passé.

C'est alors que le ministre Brienne résolut de détruire la puissance politique du Parlement et de transporter à une cour plénière le droit d'enregistrement. Les édits à cet effet furent préparés en secret, mais un ouvrier imprimeur les livra à prix d'argent à d'Eprémenil, jeune conseiller emporté, agitateur sans but, démagogue dans les départements, futur aristocrate aux Etats-Généraux, et qui n'en décrira de la Convention et de la Constituante devait plus tard déclarer en état de démence.

Il les dénonça aussitôt au Parlement qui s'assembla immédiatement et rendit le 5 mai un arrêt rappelant tout ce qu'il appelait les lois constitutives de la monarchie, en ayant soin d'y comprendre, à côté du droit des Etats-généraux, sa propre existence et ses droits. Aussitôt informé, le